

# Réguler les prix agricoles

**Le livre de Jacques Berthelot, « Réguler les prix agricoles », paru en 2013 aux éditions de l'Harmattan, traite de la flambée des prix agricoles mondiaux depuis 2007, de ses conséquences sur la faim dans certaines parties du globe (notamment en Afrique de l'Ouest) et de la nécessité d'y remédier en protégeant et en régulant à nouveau les marchés.**

Outre de nombreux graphiques et données statistiques, l'ouvrage, divisé en cinq parties (résumées ci-après), comporte certes quelques passages ardues pour le lecteur non initié mais demeure globalement accessible à ceux qui s'intéressent à l'évolution de la situation alimentaire dans le monde.

## Pourquoi les prix agricoles et alimentaires ont flambé

Berthelot s'attarde surtout sur la hausse du prix des céréales, qui représentent près de la moitié des calories consommées par la population mondiale et dont le renchérissement a fait grimper aussi le prix de la viande, des œufs et des produits laitiers. Selon l'auteur, cette hausse brutale des prix est d'abord due à la baisse des stocks céréaliers, principalement aux États-Unis et dans l'Union européenne, entre 2005-2006 et 2011-2012. Cause principale de cette diminution des réserves : la « folle promotion » – liée aux politiques énergétiques américaine et européenne (avec leur cortège d'aides et de subventions) – des agrocarburants (éthanol et biodiesel) qui nécessitent notamment de produire des quantités considérables de maïs... au détriment du blé et du soja dont les cours, du coup, ont flambé, entraînant une hausse du prix de certains produits animaliers et des émeutes de la faim dans une trentaine de pays en 2007 et 2008.

## La spéculation financière n'a fait qu'amplifier le phénomène

Bien sûr, l'envolée des prix agricoles a attiré nombre de spéculateurs (entre

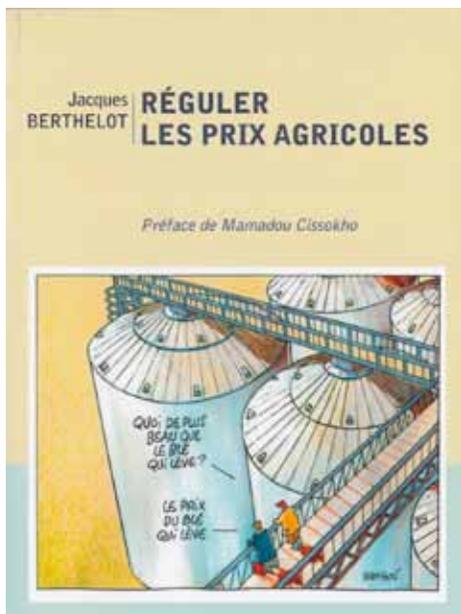
2006 et 2012, le nombre de contrats « à terme » et « d'options » sur le blé meunier, par exemple, a été multiplié par respectivement 7,6 et 22), même si les lobbies financiers ont minimisé le rôle de la spéculation dans la hausse des prix, invoquant plutôt des facteurs tels que les aléas climatiques, la consommation accrue de viande en Chine et en Inde, la hausse du prix du pétrole, ou encore les restrictions sur les exportations des pays en développement (PED) au pire moment de la crise alimentaire.

Mais l'activité spéculative a bel et bien eu un effet amplificateur, comme le confirme une étude économétrique poussée de 2011. Des mesures importantes ont d'ailleurs été prises pour encadrer la spéculation, comme le vote du *Dodd-Frank Act* (qui inaugure une réglementation bien plus stricte des institutions financières) ou la proposition de l'UE d'imposer une taxe sur les transactions financières, mais elles sont loin d'être opérationnelles à cause, notamment, de l'opposition de Wall Street.

## L'accaparement des terres comme conséquence de la flambée des prix agricoles

La hausse des prix agricoles a aussi engendré une très forte spéculation au niveau foncier depuis 2006, et donc une course à l'accaparement des terres. Certes, l'agrobusiness justifie le phénomène en avançant que les petites exploitations familiales des PED ne sont pas capables d'assurer l'augmentation de la production requise d'ici à 2050 pour nourrir la planète, mais dans la pratique ces accaparements ne profitent guère à la paysannerie locale (qui constitue en Afrique subsaharienne la majorité de la population active), quand ils ne la privent pas carrément de son moyen de subsistance.

PPour répondre à cette situation, plusieurs traités et mesures ont été adoptés, tels que les *Principes pour des investissements responsables* (promus depuis 2010



### Jacques Berthelot

Ancien maître de conférences à l'Ensat (Toulouse) et membre, entre autres, de l'ONG Solidarité et du conseil scientifique d'Attac, Jacques Berthelot milite pour une refonte des politiques agricoles visant la souveraineté alimentaire.

par la Banque Mondiale, le Fonds international de développement, la Cnuced et la FAO) ou les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers* (élaborées par le *Comité pour la sécurité alimentaire mondiale*, qui est l'instance internationale suprême en la matière), mais ces dispositions ont tendance à légitimer l'appropriation – par des compagnies étrangères ou nationales – de terres agricoles traditionnellement dévolues à la population rurale, ou ne sont tout simplement pas contraignantes, leur exécution étant laissée à l'appréciation des autorités de chaque pays.

De même, les institutions internationales tentent de réagir, en appuyant notamment le PDDAA (Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture africaine), mais celui-ci, purement technocratique, fait l'impasse sur la participation de la société civile, et son appel aux capitaux internationaux (favorisant les technologies modernes et un recours accru aux intrants et autres semences OGM) semble peu compatible avec son objectif affiché de souveraineté alimentaire. Même l'*Alliance pour une révolution verte en Afrique* présidée par Koffi Anan a tendance à tenir un double discours, cependant que la *Nouvelle Alliance pour la nourriture et la nutrition* lancée par Barack Obama en mai 2012, qui a pour objectif de sortir de la pauvreté et de la faim 50 millions d'Africains en 10 ans, impliquerait l'utilisation massive d'intrants, ce qui signifierait l'éviction des petits paysans, incapables financièrement d'adopter ces technologies, et la dégradation de l'environnement et de la biodiversité.

Bref, pour Berthelot, fonder le développement agricole futur des pays les moins avancés sur la contribution des entreprises privées de l'agrobusiness est un leurre, car les investisseurs étrangers ne sont disposés à investir qu'avec la garantie du droit d'exporter leurs produits

à tout moment, même si le pays connaît un déficit alimentaire élevé.

Et, dès lors, la solution pour mettre fin à l'accaparement des terres est toute simple : que les gouvernements concernés se réservent le droit de limiter à tout moment les exportations. Mais cela exige la mobilisation de la société civile et que les institutions internationales et gouvernements étrangers conditionnent leurs aides à la clause de la priorité à donner aux besoins du marché intérieur. ■

### Les fausses solutions pour lutter contre la flambée des prix

Si les pays exportateurs (EU, UE, Mercosur...) et les institutions internationales (OMC, etc.) semblent disposés à lutter contre la volatilité – à court terme – des prix agricoles, ils ne sont pas prêts à agir *réellement* contre la tendance à la hausse, sur le long terme, des produits... tout simplement parce que celle-ci leur est hautement profitable.

Aussi voit-on se profiler de fausses solutions, de la volonté d'accroître la transparence sur les marchés dérivés (tout en soulignant le rôle essentiel de ces marchés...), à l'interdiction des restrictions et taxes à l'exportation des produits agricoles (introduites notamment par les PED en 2007-2008 pour assurer leur propre sécurité alimentaire), même si cela rend l'OMC complice du dumping qu'elle prétend combattre... ou encore la constitution de stocks céréaliers dans les régions les plus sujettes à des déficits récurrents (Afrique subsaharienne surtout), même si les stocks proposés sont ridiculement bas par rapport aux besoins de ces régions.

### Il faut refonder la protection à l'importation sur des prélèvements variables

Les prix alimentaires mondiaux, et d'abord céréaliers, ne pourront être maîtrisés tant que les politiques agricoles continueront à être ainsi livrées au libre

jeu des forces du marché. Du coup, selon Berthelot, le seul outil efficace pour lutter contre l'insécurité alimentaire est de recourir (en quatre étapes, détaillées à la fin du livre) aux prélèvements variables (PV) à l'importation (utilisés d'ailleurs par l'UE jusqu'en 1994), afin de stabiliser le prix d'entrée des produits importés.

Le problème, c'est que cela va à l'encontre de certains accords de partenariat économique (notamment entre l'EU et l'Afrique), qu'il faudrait donc renégocier, et que l'OMC s'y oppose, en vertu notamment du principe que les États doivent privilégier le bien-être (économique) du reste du monde avant celui de leurs propres citoyens, même si ceux-ci sont les plus pauvres ; ou encore parce que les prélèvements variables empêcheraient les exportateurs de connaître précisément le coût réel de leurs exportations et qu'ils seraient responsables d'une instabilité accrue des prix mondiaux (alors même que l'impact – sur la volatilité – de l'ensemble des subventions de l'EU en faveur de son agriculture est bien supérieur à celui des prélèvements variables !).

Pourtant, d'après de nombreuses analyses théoriques, le système de taxes variables peut véritablement permettre de protéger à la fois les consommateurs (en cas de flambée des prix internationaux) et les producteurs (en cas de baisse des prix), tout en demeurant parfaitement prévisibles par les opérateurs du marché puisque leur niveau est ajusté de manière automatique. Ils sont donc, en offrant des prix stables et rémunérateurs, le meilleur moyen de stimuler la production dans les pays les plus en proie aux déficits agricoles, et la première clé d'une souveraineté alimentaire durable. ■

Recensé par Emmanuel Juste